



Réf : 026/2023/DRH/AREP-CS

DECISION

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT

- Vu le Dahir n° 1-15-83 du 20 Ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°111-14 relative aux régions ;
- Vu la délibération n° 02/2016 du conseil de la Région Casablanca-Settat approuvée lors de sa réunion tenue le 7 Mars 2016 ayant pour objet la création de l'Agence Régionale d'Exécution des projets ;
- Vu la décision n° 06/2016 émanant du Président du Conseil de la Région Casablanca-Settat ayant pour objet la création de l'Agence Régionale d'Exécution des projets ;
- Vu l'organigramme de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Casablanca-Settat ;
- Vu la loi cadre du personnel au titre de l'exercice 2023 ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article premier : L'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Casablanca-Settat recrute un cadre Etudes.

Article 2 : Sont éligibles audit poste, les candidats :

- Titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'état en génie civil, génie rural ou équivalent, ou d'un diplôme Bac+5 minimum en relation avec le profil demandé ;
- Ayant une expérience de 3 ans minimum (à compter de la date d'obtention du diplôme exigé) dans le secteur public ou privé.
- Ayant une expérience de 1 an minimum au sein d'un bureau d'étude dans le domaine de Route, VRD ou BTP.

Décision n°026/2023/DRH/AREP-CS du 08/06/2023 relative au recrutement d'un cadre Etudes



12



Compétences requises :

- Capacité d'analyse et de synthèse
- Aisance relationnelle
- Capacité à travailler en équipe
- Rigueur et sens de l'organisation
- Bonne maîtrise de logiciels CAO/DAO et autres outils informatiques

Article 3 : Rattaché au chef du département Etudes, les principales missions attribuées au Cadre Etudes se présentent comme suit :

A. Assurer l'ordonnancement, pilotage et coordination des études pilotés par l'AREP qui lui sont confiés :

- Etablissement des plannings des études
- Elaboration des cahiers des charges des études à mener par les cabinets extérieurs
- Lancement des études
- Pilotage et suivi de l'état d'avancement des études
- Contrôle des prestations réalisées par les cabinets extérieurs et vérification de leur conformité aux dispositions du cahier de charge et aux réglementations en vigueur
- Validation et clôture des études
- Rédaction des rapports d'évaluation et des présentations de synthèses

B. Réalisation des études préliminaires et préparation des DCE

- Réaliser les missions de diagnostic et investigations sur terrain pour définir les besoins demandés de manière précise
- Etablir les plans de conception du projet (tracé en plan, profil en long, profils en travers...)
- Réaliser les avants métrés nécessaires et préparer les DCE

C. Assurer le suivi des études pilotés par les autres acteurs

- Participer aux différents comités de suivi des études
- Veiller à la réalisation des reporting d'avancement par études
- Participer aux réceptions des études (partielles, provisoires et définitives)

Décision n°026/2023/DRH/AREP-CS du 08/06/2023 relative au recrutement d'un cadre Etudes



M 2 2

AB



Article 4 : Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- Une copie du ou des diplômes ;
- Les attestations de travail justifiant l'expérience requise ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Le CV actualisé ;

Article 5 : Les candidatures pour le poste de cadre Etudes doivent obligatoirement être déposées au niveau du portail <https://www.emploi-public.ma> , au plus tard le 23 juin 2023.

Il est à noter que tout dossier incomplet ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté et que seules les candidatures déposées au niveau du portail sus référencé seront traitées.



Casablanca, le 08/06/2023

Mustapha AMRANI
Le Directeur de l'Agence Régionale
d'Exécution des Projets
Région Casablanca - Settat



Décision n°026/2023/DRH/AREP-CS du 08/06/2023 relative au recrutement d'un cadre Etudes